



## ETRE CANDIDAT A LA PFCE

### Quelle est la marche à suivre pour intégrer la PFCE?

La Plate-Forme pour le Commerce Equitable (PFCE) est un collectif d'une quarantaine d'organisations françaises engagées dans le commerce équitable. A ce titre, elles ont décidé de respecter les principes fondamentaux du commerce équitable réunis dans la charte de la PFCE.

En vue de promouvoir et d'accroître la visibilité du commerce équitable et de ses acteurs, la PFCE accueille régulièrement de nouveaux membres au terme d'un processus d'adhésion ouvert mais rigoureux.

- |  |  |
|--|--|
| ✓ Qui peut devenir membre ?                | ✓ Pourquoi adhérer à la PFCE ?         |
| ✓ Comment procéder ?                       | ✓ Et une fois à la PFCE ?              |
| ✓ Quelles cotisations au sein de la PFCE ? | ✓ Besoin d'information ou de conseil ? |

### QUI PEUT DEVENIR MEMBRE ?

La PFCE est une association de Loi 1901 qui fédère les principales organisations spécialisées ou engagées dans le commerce équitable en France. Tous les membres de la PFCE doivent avoir des pratiques conformes à la Charte de la PFCE. On distingue quatre catégories de membres en fonction de leur engagement dans le commerce équitable :

- **Les membres acteurs, ayant une activité marchande:** organisations qui, quelque soit leur structure juridique, sont acteurs incontournables du commerce équitable, qui comprennent :
  - ◆ **Organisations spécialisées** à 100% en commerce équitable : importateurs, grossistes, distributeurs ou structures porteuses d'un système de garantie
  - ◆ **Organisations engagées** dans des domaines proches (environnement, économie solidaire, solidarité internationale).
- **Les membres sympathisants, essentiellement non marchands:**
  - ◆ Organisations à but non lucratif dont une partie des activités ou l'activité principale est dédiée à la promotion, à la sensibilisation et à l'éducation au commerce équitable et au développement au Sud
  - ◆ Organisations qui accompagnent les organisations de producteurs dans les pays du Sud

**Pour candidater à la PFCE**, les structures doivent également remplir 2 conditions supplémentaires :

- avoir au moins deux ans d'existence dans le commerce équitable
- être basée en France.

### COMMENT PROCEDER ?

Le processus d'adhésion se déroule en plusieurs étapes :

1. Le candidat envoie une demande au secrétariat exécutif de la PFCE : [candidature@commerceequitable.org](mailto:candidature@commerceequitable.org) et reçoit en retour le guide de l'évaluation interne, la fiche repère « Etre candidat à la PFCE », un dossier de candidature et la Charte de la PFCE.
2. Le candidat doit renvoyer le dossier complété des justificatifs requis et accompagné du règlement d'un forfait de 500€ pour l'instruction de son dossier.
3. La candidature et le choix du parrain doivent être validés par le Conseil d'Administration (CA) de la PFCE.
4. Le secrétariat exécutif gère l'instruction du dossier et prend rendez-vous avec le candidat dans ses locaux. Dans les trois mois à compter de sa nomination, le parrain a pour mission :
  - d'accompagner le secrétariat exécutif dans le processus d'évaluation du candidat
  - de rendre compte de sa mission et formuler un avis au CA
5. L'évaluation des pratiques du candidat donne lieu à l'élaboration d'un contrat d'objectifs dans lequel il s'engage à améliorer ses pratiques sur le long terme.
6. Le rapport d'évaluation est ensuite présenté au CA qui vote l'adhésion du nouveau membre à la majorité des 2/3. Dans certains cas, le CA peut demander un complément d'informations ou conditionner la validation de l'acceptation par l'amélioration, à terme, de critères de progrès.



## QUELLES COTISATIONS AU SEIN DE LA PFCE ?

- ✓ Tous les ans, les montants des cotisations sont votés en Assemblée Générale (avec l'objectif de permettre l'autonomie de la PFCE, association au service de ses membres).
- ✓ Pour les membres acteurs, la cotisation est calculée à partir du chiffre d'affaires ou du budget en commerce équitable. En 2009, les cotisations allaient de 1220 € à 5770 €.
- ✓ Les membres sympathisants paient une cotisation forfaitaire minimum. En 2009, elle était fixée à 854 €.

## POURQUOI ADHERER A LA PFCE ?

### **Intégrer une organisation représentant les principaux acteurs de commerce équitable:**

La PFCE représente ses membres auprès des pouvoirs publics et partenaires institutionnels pour promouvoir le commerce équitable et défendre les acteurs spécialisés du secteur (participation aux groupes de travail de la Commission Nationale du Commerce Equitable...).

### **Favoriser les échanges et les rencontres avec d'autres acteurs de commerce équitable:**

Dans le cadre de groupes de travail thématiques, la PFCE offre des cadres d'échanges et de mutualisation des pratiques avec vos pairs ainsi qu'avec des partenaires institutionnels et financiers. A travers la lettre d'information mensuelle *Les Echos*, les membres sont informés des nouvelles du collectif, du secteur et des autres membres.

### **Valoriser les produits et pratiques de votre organisation :**

Des services divers tels que le site vitrine, des modules internet, des publications, des événements annuels incontournables pourront vous permettre d'obtenir une plus grande visibilité et de mettre en valeur vos produits et vos pratiques.

*L'adhésion à la PFCE représente ainsi la formalisation de votre démarche de commerce équitable !*

## ET UNE FOIS A LA PFCE ?

### **La participation à un collectif engagé en faveur du commerce équitable**

Le nouveau membre fait partie de l'Assemblée Générale et peut se faire élire au sein des autres instances statutaires (Conseil d'Administration et Bureau). Il reçoit les statuts et le règlement intérieur de la PFCE. Il est encouragé à participer aux différents groupes de travail de la PFCE, à mener des actions en partenariat ou à collaborer avec les autres membres sur des événements précis.

### **Utilisation du logo**

L'adhésion au sein de la PFCE ne correspond en aucun cas à la délivrance d'une garantie ou d'une labellisation « commerce équitable » donnée à l'organisation. Les membres ne peuvent pas utiliser le logo de la PFCE sur leurs produits mais sont encouragés à l'apposer sur leurs supports de communication (site internet, brochures, catalogues, etc.).

### **Un engagement dans une démarche de progrès**

Adhérer à la PFCE implique de s'engager dans une démarche de progrès en vue d'atteindre les objectifs définis dans la charte interne. Ainsi, les membres de la PFCE sont régulièrement invités à mutualiser leurs pratiques et échanger sur les difficultés rencontrées ou les innovations mises en œuvre afin de s'améliorer de manière continue.

## BESOIN D'INFORMATION OU CONSEIL?

Pour aller plus loin, merci de visiter notre site internet [www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org) ou pour tout renseignement spécifique, vous pouvez nous contacter directement à [candidature@commerceequitable.org](mailto:candidature@commerceequitable.org)